\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Public Prosecutor

Mohamed Shawky Ayyad
Office of the Public Prosecutor
Madinat al-Rehab
Cairo
Arab Republic of Egypt

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur,

**Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude concernant la détention arbitraire prolongée d’Ibrahim Metwaly, 64 ans, depuis le 10 septembre 2017, uniquement en raison de son militantisme en faveur des droits humains, et notamment de ses efforts pour obtenir vérité et justice en relation avec la disparition forcée de son fils**. Ibrahim Metwaly a été arrêté par les forces égyptiennes de sécurité à l’aéroport international du Caire alors qu’il se rendait à Genève, où il était invité à assister à la 113e session du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires pour discuter des disparitions forcées en Égypte. Après son arrestation, il a été détenu au secret pendant deux jours jusqu’à sa comparution devant le procureur suprême de la sécurité de l’État (SSSP) au Caire. Il a déclaré à ses avocats qu’au cours de cette période, des fonctionnaires de l’Agence nationale de sécurité l’ont déshabillé, lui ont administré des chocs électriques sur différentes parties du corps, l’ont aspergé d’eau et l’ont roué de coups, en violation de l’interdiction absolue de la torture et des autres mauvais traitements.

Ibrahim Metwaly a d’abord été placé en détention provisoire, en attendant le résultat de plusieurs enquêtes sur des accusations de communication avec des «entités étrangères» et de diffusion de «fausses nouvelles», dans le cadre de l’affaire n° 900 de 2017. Le SSSP a ouvert deux nouvelles procédures contre lui, à savoir les affaires n° 1470 de 2019 et n° 786 de 2020, pour des chefs d’accusation similaires. Cette pratique abusive connue sous le nom de «rotation» est systématiquement utilisée par les autorités contre les personnes critiques, afin de les maintenir indéfiniment en détention provisoire, ce qui est contraire au droit égyptien, qui fixe à deux ans la durée maximale autorisée pour la détention provisoire. En septembre et octobre 2024, les autorités égyptiennes ont renvoyé Ibrahim Metwaly devant la justice dans les affaires n° 900 de 2017 et n° 1470 de 2019, respectivement, pour avoir «rejoint un groupe dont la création est contraire au droit, et commis un crime de financement du terrorisme», entre autres. À ce jour, ses avocats n’ont toujours pas accès à son dossier, et aucune audience de procès n’a encore été programmée.

En juin 2022, après avoir passé cinq ans dans le complexe pénitentiaire de Tora, Ibrahim Metwaly a été transféré à la prison de Badr 3, où il se trouve toujours. Ibrahim Metwaly souffre de nombreux problèmes de santé, notamment d’une hypertrophie de la prostate qui nécessite, selon un urologue, une intervention chirurgicale urgente. Le 4 décembre 2024, sa famille a soumis une demande au SSSP afin que celui-ci approuve son transfert vers un hôpital spécialisé en dehors de la prison, de sorte qu’il puisse subir une opération urgente de la prostate. La demande de la famille est restée sans réponse.

**Je vous prie de libérer Ibrahim Metwaly immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux. En attendant sa libération, il doit être détenu dans des conditions conformes aux normes internationales relatives au traitement des prisonniers, bénéficier de soins de santé adéquats, y compris dans des hôpitaux extérieurs si nécessaire, et pouvoir s’entretenir avec sa famille et ses avocats.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Arabe d’Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne

Fax: 031 352 06 25 / E-Mail: eg.emb.bern@gmail.com ; (embassy.bern@mfa.gov.eg) / FB: eg.bern.embassy